## 

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DE LA COMPTABILITE

و ز ا رة المساليسة المديريسة العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS.

### **CIRCULAIRE N° 01 DU 31/01/2009**

**OBJET**: Codification des ordonnateurs.

<u>REFER</u>: Décret exécutif nº 08-251 du 03/08/2008 fixant les missions de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

En application des dispositions du décret exécutif visé en référence, le code ordonnateur suivant est attribué à la structure ci-après :

<u>STRUCTURE</u> <u>CODE</u>

Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique

130.1.00

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente circulaire.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

# **DESTINATAIRE:**

### Pour exécution :

- Agence Comptable Centrale du Trésor ;
- Trésorerie Centrale.

### **Pour information:**

- Cour des Comptes ;
- Inspection Générale des Finances ;
- Inspection des Services Comptables ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Direction Générale du budget ;
- Direction Générale du Trésor;
- Directions Régionales du Trésor;
- Trésorerie Principale ;
- Trésoriers de Wilaya.